



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-083-2021-11

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire**

IDF-2021-11-29-00011 - Arrêté modificatif n°40/2021 relatif à la nomination des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Ile-de-France (3 pages) Page 3

IDF-2021-11-26-00004 - Arrêté modificatif n°41/2021 relatif à la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (16 pages) Page 7

IDF-2021-11-26-00005 - Arrêté modificatif n°42/2021 relatif à la composition de la commission spécialisée de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (9 pages) Page 24

## **Agence Régionale de Santé / Pôle RH en santé**

IDF-2021-11-30-00009 - Arrêté DOS 2021-4922 portant sur l'indemnisation et la majoration exceptionnelle des HS pour le Centre hospitalier intercommunal de Poissy Saint Germain en Laye (2 pages) Page 34

IDF-2021-11-30-00010 - Arrêté DOS 2021-4923 portant sur l'indemnisation et la majoration exceptionnelle des HS pour le Centre hospitalier de Mantes la Jolie (2 pages) Page 37

IDF-2021-11-30-00011 - Décision DOS 2021-4924 portant sur l'indemnisation et la majoration exceptionnelle des HS pour le Centre hospitalier intercommunal de Meulan-les-Mureaux (2 pages) Page 40

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-29-00011

Arrêté modificatif n°40/2021 relatif à la nomination des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Ile-de-France

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°40/2021**

**Arrêté modificatif relatif à la nomination des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Île-de-France**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1142-5, L.1142.6, R.1114-1 à R.1114-4, et R.1142-5 à R.1142-7 ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** les arrêtés n°30/2020 et n°35/2020 portant renouvellement des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Ile-de-France des 1<sup>er</sup> et 14 décembre 2020 ;
- VU** l'arrêté n°18/2021 portant renouvellement des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Ile-de-France du 30 juin 2021 ;
- VU** la candidature du Docteur Gilles MOUNAL, obstétricien au titre des Personnes Qualifiées et l'intégration de Madame Anabela CARVALHO au titre des représentants des usagers

**ARRETE**

**Article 1 :** La composition de la CCI est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

**Article 3 :** La Directrice de la Démocratie Sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Saint-Denis, le 29 novembre 2021

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*signé*

Amélie VERDIER

## ANNEXE

### 1) Au titre des représentants des usagers :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Solange JULIA, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM)	Madame Eliane PUECH, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM) Madame Anne-Marie LEFRANCOIS, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM).
Madame Paulette MORIN (Alliance Maladies Rares)	Madame Annie BORDEAU (INDECOSA CGT)
Madame Mariannick LAMBERT (Fédération des Familles Rurales)	Monsieur Marc MOREL, France Assos Santé <b>Madame Anabela CARVALHO, France Alzheimer Essonne</b>

### 2) Au titre des représentants des professionnels de santé :

#### - Pour les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Philippe BRUGNAUX, URPS Médecins libéraux	Docteur Michel de TINGUY du POUET, URPS Médecins libéraux  Docteur Abraham SABBAH, URPS Médecins libéraux

#### - Pour les praticiens hospitaliers :

Titulaire	Suppléants
Docteur Patrick DASSIER, administrateur du Syndicat National des praticiens hospitaliers d'anesthésie et réanimation (SNPHARe)	Docteur Jihane LAMRANI, praticien Hospitalier: service d'Anesthésie – Réanimation Hôpital Européen Georges Pompidou Dr Wilfried SAMMUT (Association des médecins urgentistes de France (AMIUF))

3) **Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :**

- **Pour les responsables d'établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléants
Monsieur Jacques BERARD, Fédération Hospitalière de France (FHF)	Monsieur Christophe FIGLAREK, Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP HP)

- **Pour les responsables d'établissements de santé privés :**

Titulaire	Suppléants
Madame Alice LECLUSE, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)	Madame Pauline BERGEAUD, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) Madame Laure VERGEZ HONTA, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)

4) **Au titre des représentants des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale :**

Titulaire	Suppléants
Monsieur Patrick FLAVIN, SHAM	Monsieur Nicolas GOMBAULT, MACSF
	Madame Claire DARRACQ LUCAS

5) **Au titre des personnalités qualifiées :**

Titulaire	Suppléants
Maître Robert-Jean NECTOUX	Madame Marie-Odile NAULT Madame Fanny FAGE
Professeur Didier DREYFUSS	<b>Docteur Gilles MOUNAL, obstétricien</b> Madame Catherine BROUTIN-PILOT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-26-00004

Arrêté modificatif n°41/2021 relatif à la liste des  
membres de la conférence régionale de la santé  
et de l'autonomie d'Ile-de-France

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 41/2021

#### Arrêté modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 33/2021 du 28 octobre 2021 modifié fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** les désignations de Madame Farida ADLANI, Monsieur Pierre DENIZIOT et Madame Christel ROYER comme titulaires et Mesdames Agnès RICARD-HIBON, Sandrine LAMIRE-BURTIN et Sylvie CARILLON comme suppléantes au titre du Conseil Régional Ile-de-France, de Madame Hélène OPPETIT au titre des Etablissements de l'APHP et du Docteur Gérald CHOUKROUM, au titre des présidents de CME de la FEHAP ;

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 26 novembre 2021

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Amélie VERDIER

## ANNEXE

### Composition de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France

#### 1. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

##### a) Pour le Conseil Régional d'Ile-de-France :

Titulaires	Suppléants
<b>Madame Farida ADLANI, vice-présidente</b>	<b>Madame Agnès RICARD-HIBON, conseillère régionale</b>
<b>Monsieur Pierre DENIZIOT, conseiller régional</b>	<b>Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale</b>
<b>Madame Christel ROYER, conseillère régionale</b>	<b>Madame Sylvie CARILLON, conseillère régionale</b>

##### b) Pour les Conseils Départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame la Présidente du Conseil de Paris ou son représentant titulaire	En attente de désignation
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ou son représentant titulaire : Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente déléguée de l'enfance, de la famille et de la présence médicale	Monsieur Bernard COZIC, vice-président délégué aux solidarités Madame Véronique VEAU, conseillère départementale
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines ou son représentant titulaire : Monsieur Laurent RICHARD, vice-président délégué à la santé	Madame Marie-Hélène AUBERT, vice-présidente déléguée à l'Autonomie et à la Coopération décentralisée Monsieur Marc HERZ, conseiller départemental
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant titulaire : Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale	Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice- présidente en charge de l'autonomie
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant titulaire : Madame Alexandra FOURCADE, Conseillère départementale déléguée aux Séniors, à l'Autonomie et à la Santé	Madame Rita DEMBLON-POLLET, Conseillère départementale déléguée à la Famille
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis ou son représentant titulaire, en attente de désignation	En attente de désignation

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal
Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant titulaire, en attente de désignation	En attente de désignation

c) Pour les représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Claude ROCHER, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt (92)	
Monsieur Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron (93)
Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles (78)	Monsieur Joël GALLIMIDI, adjoint au maire de Montmorency (95)

2. Pour le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine ROTH - Petits frères des pauvres	Madame Justyna BARRET - Petits frères des pauvres Monsieur Ouramdane GAYA - Association de conseil et d'insertion
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Monsieur Noumadi KAMARA - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap

Madame Catherine BROUTIN PIOLOT - UNAFAM	Monsieur Michel BEVE - UNAFAM Monsieur Jean-Louis RADET - ARGOS 2001
Madame Dominique LAMARCHE - Association française des Hémophiles	Monsieur Thomas SANNIE - Association française des Hémophiles Madame Christine NOEL - Association française de l'Atresie de l'œsophage
Madame Françoise PERROT - France Alzheimer Paris	Madame Anabela CARVALHO - France Alzheimer Essonne Madame Dominique MATINTIKA - Association pour le droit de mourir dans la dignité
Monsieur Sidi Mohammed GHADI - Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers
Monsieur Jean WILS - ALMA Paris	Madame Karine SCHWAIGHOFER - Comité de la ligue contre le cancer 93 Madame Christiane CHEVILLARD - Comité de la ligue contre le cancer 78

b) Pour les associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain DENIS, Conseil Départemental de la citoyenneté de l'autonomie (CDCA) 75	Monsieur Robert SIMON, CDCA 75
Monsieur Henri LESCAT, CDCA 77	Madame Martine DECHAMPS, CDCA 78 Madame Myriam HEILBRONN, CDCA 91
Madame Monique ZANATTA, CDCA 92	Monsieur François CHARLES, CDCA 92 Madame Christine MANUEL, CDCA 94
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Madame Marie-Claude BOISMARTEL, CDCA 95

c) Pour les associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Daniel CHAZARAIN, CDCA 78	Monsieur René DURAND, CDCA 93
Monsieur Sébastien LEGOFF, CDCA 91	Monsieur Jean-François GEY, CDCA 91
Madame Françoise FALLOUS, CDCA 94	Monsieur Jean-Michel SECONDY, CDCA 75
Monsieur Pascal ARRIBE, CDCA 95	Monsieur Damien GUER, CDCA 77

**3. Pour le collège des représentants des conseils territoriaux de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Catherine PEQUART 75	Monsieur Jacques DESCHAMPS
En attente de désignation	Docteur Sophie BAUER
Monsieur Jean Pierre AQUINO 78	Docteur François Charles CUISINIEZ
Monsieur Philippe NASZALYI 91	Monsieur Vincent CLUZAUD
Monsieur Francis BRUNELLE 92	Monsieur Michel GIRARD
Docteur Thierry GOMBEAUD 93	Monsieur Pierre LAPORTE
Monsieur Christian FOURNIER 94	Madame Nadine HERRATI
En attente de désignation	Docteur Patricia ESCOBEDO

**4. Pour le collège des partenaires sociaux :**

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC : Monsieur José ALVAREZ	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF
Union Régionale Ile-de-France CGT : Madame Yasmina SELLOU	Monsieur Christian GUY-COICHARD Madame Corine PEREUR
Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France : Madame Isabelle CAYLA	Madame Géraldine CORNETTE Monsieur Baptiste GENTY
CGT-FORCE OUVRIERE : Monsieur Michel LAURENT	En attente de désignation
Union Régionale CFTC Ile-de-France : Madame Corinne LAMARCQ	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
U2P (Union des entreprises de proximité) Monsieur Stéphane LEVEQUE	Madame Colette AUBRY Monsieur Mouhssine BERRADA
MEDEF- Ile-de-France : Madame Nolwenn MARE	Monsieur Jacques FOURNIER Madame Nathalie ROUANET
CPME Ile-de-France : Madame Martine GUIBERT	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

- c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

- d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

**5. Pour le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :**

- a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno MOREL - Emmaüs Solidarité	Madame Bérangère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU, Association CARITAS
Monsieur Jean-Louis COUSINEAU - URIOPSS IDF	Madame Isé FABBRIZIO - URIOPSS IDF Monsieur Michael DA COSTA - URIOPSS IDF

- b) Pour l'assurance vieillesse et la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Noel MOURE, Sous-Directeur du pilotage (CRAMIF)	En attente de désignation
Madame Tamou SOUARY, Présidente de la Commission Retraite et Action Sociale Ile-de-France (CNAVTS)	Madame Christiane FLOUQUET, Directrice de l'action sociale IDF (CNAVTS)

- c) Pour les caisses d'allocations familiales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pascal TISSERAND, Vice-président de la CAF (95)	Monsieur Pascal HOCHARD, Vice-président de la CAF (75)

	Monsieur François CHABERT, Président de la CAF (77)
--	---

d) Pour la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

e) Pour l'Assurance Maladie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre ALBERTINI (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN (CPAM de Paris)

f) Pour les établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Florian GUYOT - Association AURORE	Monsieur Fabrice DU CHATELET – Fédération Santé Habitat (FSH)

## 6. Pour le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Pour l'enseignement scolaire : Docteur Caroline MAURIN, Médecin conseiller technique de la rectrice de l'académie de Versailles	Madame Michelle LORENZI, conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Créteil Madame Marie-Hélène BOURVEN, conseillère technique auprès du Rectorat de Versailles
Pour l'enseignement supérieur : Docteur Hervé JAMI Responsable du SSU Université Paris-Est Créteil	En attente de désignation

b) Pour les services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Docteur Sandrine AMAURY, Directrice générale du service de santé au travail SIMT (77)	Monsieur Vinh NGO, Directeur du service de santé au travail centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75) Docteur Karine DURAND, Médecin coordinateur du SST HORIZON SANTE TRAVAIL (92)
Docteur Karine FERRAND, Médecin du travail du service de santé au travail AMETIF (95)	Monsieur Olivier VAN HAUWAERT, Directeur du service de santé au travail CMIE (75) Docteur Michel KLERLEIN, Médecin coordonnateur du SST d'AIR FRANCE (95)

c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Mathilde MARMIER, PMI (75)	Madame Valerie LEDOUR, PMI (75) Madame Julia PERRET, PMI (75)
En attente de désignation	Docteur Claudette BUISSON, PMI (91)

d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gabriel FEMENIAS – CRIPS IDF	Docteur Philippe CARETTE - Institut RENAUDOT Monsieur Jean NORMAND - Association Addictions
Madame Marie-Odile FRATTINI - Promo Santé Ile-de-France	Madame Andrea TORTELLI - Psychiatre Centre Hospitalier Saint-Anne Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Titulaires	Suppléants
Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (Institut Paris Région)	Madame Lydie GIBEY (CREAI Ile-de-France)

f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès BAUCHE, France Nature Environnement (FNE)	Madame Marion PEPIN (FNE) Monsieur JP PARISOT (FNE)

## 7. Pour le collège des offreurs des services de santé

a) Pour les Etablissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Alice JAFFRE, Déléguée Régionale, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)	Monsieur Éric CLAPIER, Délégué régional adjoint FHF IDF Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
<b>Mme Hélène OPPETIT (APHP)</b>	Monsieur Jean-Guilhem XERRI, Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités (AP HP) Professeur Thierry BAUBET - PUPH Hôpital Avicenne de Bobigny

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Bahram BODAGHI - Chirurgien, service d'Ophtalmologie, hôpital La-Pitié Salpêtrière (AP HP)  Docteur Michèle GRANIER, présidente de la conférence régionale des présidents de Commission Médicale d'Etablissement de Centre Hospitalier (FHF)	Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatre, hôpital Jean-Verdier (AP HP) Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de neurologie, La Pitié Salpêtrière (AP HP) Docteur Luc ROZENBAUM, président de CME CASH Nanterre Docteur Jean-Paul DABAS, président de CME Groupe Hospitalier du Vexin

- Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
	Docteur Laurent VASSAL, EPS de Ville Evrard

- b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Secrétaire générale (FHP)

- Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marc ZARKA	Docteur Jérôme HORVILLEUR Docteur Marine COROIR

- c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY, Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur François GERAUD, directeur général de la Fondation Elan Retrouvé (75)

- Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
<b>Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles et Chef de service de l'USIR et du SRPR</b>	Docteur Fabrice MONNEYRON, Président de CME - Chef de service - Clinique médico-universitaire Georges HEUYER (75)

- Au titre des directeurs des établissements de lutte contre le cancer :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Grégory VIAL, Directeur de la stratégie et du développement - Institut GUSTAVE ROUSSY	Madame Anne-Claire DE REBOUL, Ensemble Hospitalier de l'institut CURIE

- d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel CALMON, Directeur Général Santé Service Ile-de-France, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

- e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Loïc GILBERT, Directeur régional IDF de l'ADAPT (FEHAP)	Madame Marie DEROY, Chargée de mission FEHAP Île de France Madame Laurence LECOMTE (APF), Directrice régionale IDF de l'APF (FEHAP)
Madame Isabelle BOULAND, Secrétaire générale administrative association du Centre Etienne Marcel, NEXEM	Monsieur Marc RAYNAUD, Directeur de pôle Enfance-Adolescence association IES, NEXEM
Monsieur Hervé PIGALE, FHF Le Val Mandé	Madame Catherine HARPEY, Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) Monsieur Médéric ESCOBIAC, Groupe SOS Solidarités

- f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard FOUSSAT, Gérant EPHAD Domaine de Saint-Pry (SYNERPA)	Madame Romy LASSERRE SAINT-MAURICE, Directrice EPHAD Péan (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP - Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA)

Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, directrice adjointe Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpad Les Marronniers (FHF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Véronique HERMAN, Directrice du SSIAD de la SAPA (FEHAP IDF)
Monsieur Alain BEUZELIN, Contrôleur général et vice-président d'ARPAVIE, administrateur de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS IDF)	Madame Brigitte VIGROUX, (URIOPSS IDF) Monsieur Pierre BOISSIER, Chef de projet - Mobilisation territoriale du réseau URIOPSS IDF

g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Madame Armelle PASQUET, Présidente de la commission santé IDF pour la Fédération des Acteurs de la Solidarité et Directrice du pôle médical et soins (Samu social)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppelia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional Fédération Addictions et Directeur association Ressources (91)

h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)	Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile-de-France (FEMASIF)

i) Pour les communautés professionnelles territoriales de santé prévues à l'article L 1434-12 du Code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN, CPTS 78	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

j) Pour les associations de permanence de soins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF Docteur Abraham SABBAH, CROM IDF

k) Pour les services d'aide médicale urgente :

Titulaires	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

l) Pour les transports sanitaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris :

Titulaires	Suppléants
Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP75)	Colonel Rémi CAPART, SDIS 91

n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux

Docteur Thomas Olivier MC DONALD, Président URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF	Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF Docteur Nicolas GOOSSENS, URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF
Madame Anne AUBIJOUX, URPS Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christophe MINGHETTI, URPS infirmiers IDF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes
Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF	Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens

p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY, Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine Saint-Denis	Docteur Xavier MARLAND, Secrétaire général du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine Saint-Denis

q) Pour les internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Léonard CORTI, syndicat des internes des hôpitaux de Paris	Madame Alexandra DE SOUSA SANTAS, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

r) Pour le Ministère de la Défense :

Titulaires	Suppléants
Général Vincent DUVERGER, Médecin-chef d'hôpital d'instruction des armées BEGIN	Monsieur Gilles KERANGUEVEN Monsieur Rémy MACAREZ, Médecin-chef d'hôpital des armées PERCY

s) Pour les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) prévus à l'article L 6327-1 et suivants du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Adrien BEAUMEL, Directeur DAC 77 Nord	Monsieur Edouard HABIB, Directeur Facs IDF Madame Christine CHANDEMERLE, Directrice DAC 92 Nord

Madame Hélène MARTINEAU, Directrice réseau tri thématiques	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)
--	--

**8. Pour le collège des personnalités qualifiées :**

Titulaires
Madame Olivia GROSS, titulaire de la Chaire de recherche sur l'engagement des patients, Laboratoire Educations et Promotion de la Santé, UR3412, Université Sorbonne Paris Nord
Monsieur Jean-Pierre BURNIER, administrateur de l'Institut GUSTAVE ROUSSY

**9. Pour le collège des membres avec voix consultative :**

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique social et environnemental régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-26-00005

Arrêté modificatif n°42/2021 relatif à la  
composition de la commission spécialisée de la  
commission spécialisée de l'organisation des  
soins de la conférence régionale de la santé et de  
l'autonomie d'Ile-de-France

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 42/2021

#### Arrêté modificatif relatif à la commission spécialisée « Organisation des Soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 27/2021 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 28/2021 du 19 octobre 2021 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 29/2021 du 28 octobre 2021 relatif à la Commission Spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** les désignations de Mesdames Farida ADLANI et Agnès RICARD-HIBON, au titre du Conseil Régional d'Ile-de-France, de Madame Hélène OPPETIT au titre de l'APHP pour les établissements publics de santé, la désignation du Docteur Gérald CHOUKROUN pour les Présidents de CME (FEHAP) et les désignations de deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La composition de la commission spécialisée « organisation des soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 26 novembre 2021

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

*Signé*

Amélie VERDIER

## ANNEXE

### Composition de la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France

1) un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
Madame Farida ADLANI, vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, conseillère régionale

2) un représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	

3) un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

4) un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

5) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Monsieur Noumadi KAMARA - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers

**6) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Madame Marie-Claude BOISMARTEL, CDCA 95

**7) un représentant des associations de personnes handicapées :**

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	

**8) un représentant des conseils territoriaux de santé :**

Titulaire	Suppléant
Monsieur Francis BRUNELLE (CTS 92)	Monsieur Michel GIRARD (CTS 92)

**9) trois représentants des organisations syndicales de salariés :**

Titulaire	Suppléant
Madame Corinne LAMARCQ (Union régionale des syndicats CFTC d'Ile-de-France)	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO
Madame Isabelle CAYLA ( Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France)	Madame Géraldine CORNETTE Monsieur Baptiste GENTY
Monsieur José ALVAREZ (Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC)	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

**10) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

Titulaire	Suppléants
Madame Nolwen MARE ( MEDEF- Ile-de-France )	Monsieur Jacques FOURNIER Madame Nathalie ROUANET

**11) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

**12) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	

**13) un représentant de l'assurance maladie :**

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pierre ALBERTINI (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN ( DCGDR Délégué, CPAM de Paris)

**14) un représentant de la Mutualité Française :**

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

**15) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**

Titulaire	Suppléant
Madame Marie-Odile FRATTINI - Promo Santé Ile-de-France	Madame Andrea TORTELLI - Psychiatre Centre Hospitalier Saint-Anne Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

**16) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :**

Titulaire	Suppléant
Docteur Isabelle GREMY - Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)

**17) cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :**

Titulaires	Suppléants
Madame Alice JAFFRE - Déléguée Régionale, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)	Monsieur Éric Clapier, Délégué régional adjoint (FHF IDF) Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
<b>Madame Hélène OPPETIT (APHP)</b>	Monsieur Jean Guilhem XERRI - Direction de la Stratégie et de la transformation – (APHP) Professeur Thierry BAUBET - PUPH Hôpital Avicenne de Bobigny (AP-HP)

- au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Braham BODAGHI - Chirurgien, service d'Ophthalmologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière	Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de Pédiatre, hôpital Jean-Verdier Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de Neurologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière
Dr Michèle GRANIER - Présidente de la conférence régionale des présidents de Commission Médicale d'Etablissement de Centre Hospitalier (FHF)	Dr Jean-Paul DABAS, président de CME GH du Vexin Dr Luc ROZENBAUM, président de CME CASH Nanterre
	Docteur Laurent VASSAL EPS de Ville Evrard

**18) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP IDF)
Docteur Marc ZARKA	Docteur Marine COROIR

**19) deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY - Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENUCCOURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur François GERAUD, directeur général de la Fondation Elan Retrouvé (75)
<b>Docteur Gérald CHOUKROUN, pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles (77)</b>	Docteur Fabrice MONNEYRON-Président de CME- Chef de service- clinique médico-universitaire Georges HEUYER (75)

**20) un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Monsieur Michel CALMON, directeur général de SANTE SERVICE (FNEHAD)	Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

**21) un représentant des centres de santé et des maisons de santé :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)	Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération Nationale des maisons et pôles de santé d'Ile de France

**22) un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Marie-Hélène CERTAIN, CPTS 78	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

**23) un représentant des dispositifs d'appui à la coordination**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Hélène MARTINEAU, Directrice réseau tri thématiques	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

**24) un représentant des associations de permanences des soins :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF Docteur Abraham SABBAH, CROM IDF

**25) un représentant des services d'aide médicale urgente :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléants</b>
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

**26) un représentant des transports sanitaires :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

**27) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)	Colonel Rémi CAPART, SDIS 91

**28) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

**29) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Madame Anne AUBIJOUX, URPS Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF
Monsieur Christophe MINGHETTI, URPS infirmiers IDF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes

**30) un représentant de l'ordre des médecins :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Jean-Luc FONTENOY, Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine Saint-Denis	Docteur Xavier MARLAND, Secrétaire général du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine Saint-Denis

**31) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Monsieur Léonard CORTI, syndicat des internes des hôpitaux de Paris	Madame Alexandra DE SOUSA SANTAS, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

**32) un représentant du ministère de la Défense:**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Général Vincent DUVERGER, Médecin-chef d'hôpital d'instruction des armées BEGIN	Monsieur Gilles KERANGUEVEN Monsieur Rémy MACAREZ, Médecin-chef d'hôpital des armées PERCY

**33) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)</b>	<b>Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)</b> <b>Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)</b>
<b>Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)</b>	<b>Madame Véronique HERMAN, Directrice du SSIAD de la SAPA (FEHAP IDF)</b>

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-30-00009

Arrêté DOS 2021-4922 portant sur  
l'indemnisation et la majoration exceptionnelle  
des HS pour le Centre hospitalier intercommunal  
de Poissy Saint Germain en Laye

**DECISION n° DOS 2021 – 4922**

**Portant sur l'indemnisation et la majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2020-297 du 24 mars 2020 relatif aux heures supplémentaires et à leur dépassement dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- VU** le décret n°2020-1039 du 29 octobre 2020 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- VU** la décision du ministre en charge de la santé la décision du 5 mars 2020 (publiée le 10 mars) portant application de l'article 15, alinéa 3, du décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n°2021-287 du 16 mars 2021 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- VU** le décret n° 2021-1097 du 19 août 2021 modifiant le décret n° 2021-287 du 16 mars 2021 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

**Considérant** que les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée peuvent être autorisés, par décision de la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé pour les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de cette loi, ou du Préfet du département pour les établissements mentionnés aux 4° et 6° du même article, à titre exceptionnel, notamment au regard des impératifs de continuité du service public ou de la situation sanitaire, à dépasser les bornes horaires fixées par le cycle de travail, pour une durée limitée et pour les personnels nécessaires à la prise en charge des usagers ;

**Considérant** le courrier en date du 17 novembre 2021 de la Directrice des ressources humaines du Centre hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain en Laye sollicitant l'autorisation de mettre en œuvre l'indemnisation compensatrice et la majoration des heures supplémentaires ;

**Considérant** les difficultés de recrutement des professionnels de santé non médicaux soignants et non soignants pour le Centre hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain en Laye dans le contexte de la crise sanitaire ;

## DECIDE

**Article 1:** La Directrice des ressources humaines du Centre hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain en Laye est autorisée à mettre en œuvre l'indemnisation compensatrice et la majoration des heures supplémentaires du 2 août au 31 octobre 2021. Cette dernière est prorogée jusqu'au 31 janvier 2022.

**Article 2:** La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et La Directrice des ressources humaines du Centre hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain en Laye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3:** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Un recours contre la présente décision peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France  
Le Directeur de l'Offre de soins

**SIGNE**

Didier JAFFRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-30-00010

Arrêté DOS 2021-4923 portant sur  
l'indemnisation et la majoration exceptionnelle  
des HS pour le Centre hospitalier de Mantes la  
Jolie

**DECISION n° DOS 2021 – 4923**

**Portant sur l'indemnisation et la majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2020-297 du 24 mars 2020 relatif aux heures supplémentaires et à leur dépassement dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- VU** le décret n°2020-1039 du 29 octobre 2020 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- VU** la décision du ministre en charge de la santé la décision du 5 mars 2020 (publiée le 10 mars) portant application de l'article 15, alinéa 3, du décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n°2021-287 du 16 mars 2021 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- VU** le décret n° 2021-1097 du 19 août 2021 modifiant le décret n° 2021-287 du 16 mars 2021 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

**Considérant** que les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée peuvent être autorisés, par décision de la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé pour les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de cette loi, ou du Préfet du département pour les établissements mentionnés aux 4° et 6° du même article, à titre exceptionnel, notamment au regard des impératifs de continuité du service public ou de la situation sanitaire, à dépasser les bornes horaires fixées par le cycle de travail, pour une durée limitée et pour les personnels nécessaires à la prise en charge des usagers ;

**Considérant** le courrier en date du 17 novembre 2021 de la Directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier de Mantes la Jolie sollicitant l'autorisation de mettre en œuvre l'indemnisation compensatrice et la majoration des heures supplémentaires ;

**Considérant** les difficultés de recrutement des professionnels de santé non médicaux soignants et non soignants pour le Centre hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain en Laye dans le contexte de la crise sanitaire ;

## DECIDE

**Article 1:** La Directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier de Mantes la Jolie est autorisée à mettre en œuvre l'indemnisation compensatrice et la majoration des heures supplémentaires du 2 août au 31 octobre 2021. Cette dernière est prorogée jusqu'au 31 janvier 2022.

**Article 2:** La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et La Directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier de Mantes la Jolie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3:** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Un recours contre la présente décision peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France  
Le Directeur de l'Offre de soins

**SIGNE**

Didier JAFFRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-30-00011

Décision DOS 2021-4924 portant sur  
l'indemnisation et la majoration exceptionnelle  
des HS pour le Centre hospitalier intercommunal  
de Meulan-les-Mureaux

**DECISION n° DOS 2021 – 4924**

**Portant sur l'indemnisation et la majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2020-297 du 24 mars 2020 relatif aux heures supplémentaires et à leur dépassement dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- VU** le décret n°2020-1039 du 29 octobre 2020 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- VU** la décision du ministre en charge de la santé la décision du 5 mars 2020 (publiée le 10 mars) portant application de l'article 15, alinéa 3, du décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n°2021-287 du 16 mars 2021 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- VU** le décret n° 2021-1097 du 19 août 2021 modifiant le décret n° 2021-287 du 16 mars 2021 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

**Considérant** que les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée peuvent être autorisés, par décision de la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé pour les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 2 de cette loi, ou du Préfet du département pour les établissements mentionnés aux 4° et 6° du même article, à titre exceptionnel, notamment au regard des impératifs de continuité du service public ou de la situation sanitaire, à dépasser les bornes horaires fixées par le cycle de travail, pour une durée limitée et pour les personnels nécessaires à la prise en charge des usagers ;

**Considérant** le courrier en date du 17 novembre 2021 de la Directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux sollicitant l'autorisation de mettre en œuvre l'indemnisation compensatrice et la majoration des heures supplémentaires ;

**Considérant** les difficultés de recrutement des professionnels de santé non médicaux soignants et non soignants pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux dans le contexte de la crise sanitaire ;

## DECIDE

**Article 1:** La Directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux est autorisée à mettre en œuvre l'indemnisation compensatrice et la majoration des heures supplémentaires du 2 août au 31 octobre 2021. Cette dernière est prorogée jusqu'au 31 janvier 2022.

**Article 2:** La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et La Directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3:** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Un recours contre la présente décision peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France  
Le Directeur de l'Offre de soins

**SIGNE**

Didier JAFFRE